



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures économiques et sociales pour lutter contre la crise liée à l'épidémie

Question au Gouvernement n° 2872

Texte de la question

MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES POUR LUTTER CONTRE LA CRISE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE

M. le président. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Nous le savons, nous ne sortirons pas tous égaux du confinement, qu'il intervienne le 11 mai ou plus tard. Ceux qui se battent au quotidien auprès des personnes qui souffrent, dans les EHPAD, les associations caritatives ou les syndicats, l'expriment avec le plus de force : ils nous disent à quel point, malgré les actions de charité, l'engagement et la conscience professionnelle de nombreux acteurs, les inégalités se trouveront amplifiées à l'issue du confinement.

Il y a quelque chose d'indécent, une atteinte à ce que George Orwell appelait la « décence commune », dans les propos du président du MEDEF, qui somme, en quelque sorte, les travailleurs français de faire des efforts et les prévient qu'ils devront travailler plus et autrement dans les années à venir. L'effet de contretemps est terrible, alors que des millions de nos compatriotes craignent pour leur pouvoir d'achat ou leur emploi et que d'autres descendent au niveau du seuil de pauvreté. Je le répète, il y a dans ces propos quelque chose de profondément indécent.

Toutes les périodes de rupture qui ont fait grandir notre société furent précédées de mouvements significatifs de justice. Je ne parle pas de charité, mais bien de justice. Pour s'en persuader, il n'y a qu'à relire la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 27 août 1789, citée hier par le Président de la République : elle fut précédée, le 4 août, par l'abolition des privilèges. Plutôt que de réclamer un nouvel effort au pays, le temps est plutôt à l'abolition des privilèges ! Je pense aussi à une autre époque importante, celle des jours heureux du Conseil national de la Résistance : toutes les déclarations qui en émanent, entre mars 1944 et mai 1945, font référence à la justice sociale afin de refonder notre société. Tel est le discours que nous avons besoin d'entendre en ce moment.

Le Président de la République nous a invités à savoir « nous réinventer ». Écoutez nos propositions : on n'a pas besoin de charité mais de justice pour que l'effort ne serve pas simplement à reconstruire, mais qu'il permette de refonder notre société, notre économie, notre pays !

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Monsieur Potier, on a besoin de justice et de cohésion. C'est l'unité de la nation pour surmonter cette épreuve qui fera que nous réussirons.

Pour ce qui concerne la situation des entreprises et le travail, sachez que, tous les deux jours, nous avons une réunion téléphonique avec les partenaires sociaux pour discuter des questions de santé et de sécurité des

travailleurs, de chômage partiel, mais aussi des conditions de travail et de reprise du travail. Je salue l'esprit de responsabilité de l'ensemble des partenaires sociaux sur ce sujet.

Sur le terrain, la reprise est progressive et mesurée, en fonction des dispositions de santé et de sécurité mises en place secteur par secteur. L'industrie tourne par exemple à 50 % ; le secteur du bâtiment est passé de 15 à 25 % d'activité. C'est encore très modeste mais cela s'amplifiera évidemment après le déconfinement – surtout, au fur et à mesure que seront traitées les questions de santé et de sécurité.

Qu'est-ce que cela signifie pour les horaires de travail ?

Certains secteurs sont en manque d'activité. Dans l'automobile, par exemple, l'enjeu n'est pas de travailler plus, mais de savoir quand l'activité repartira – on ne peut pas produire des milliers de voitures que pas un Français n'achètera. Néanmoins, toujours dans le secteur de l'automobile, des équipes travaillent aux réparations et à la maintenance nécessaires pour que les ambulances continuent de circuler et que les livraisons de denrées alimentaires soient assurées.

D'autres secteurs s'organisent sur le terrain grâce au dialogue social – c'est le maître mot – et négocient pour que, pendant le confinement, soient pris des congés payés, des jours de RTT ou de compte épargne-temps, afin de pouvoir, le moment venu, s'il le faut, repartir plus fort. Cela ne se décide pas d'en haut, depuis Paris. Le dialogue social et économique offre tous les instruments utiles, l'objectif étant évidemment de fournir aux Français les biens et services dont ils ont besoin, en faisant en sorte que les travailleurs soient parties prenantes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2872

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 avril 2020](#)